

PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE: BILAN ET RISQUES

Azoumana Ouattara

Résumé

Malgré le processus de paix et de démocratisation engagé en Côte d'Ivoire après l'Accord de Ouagadougou, les enjeux pour pacifier la Société ivoirienne sont nombreux. Des problèmes cruciaux restent à traiter autour de la question de la citoyenneté, du problème foncier, et autour de la reconstruction du système sécuritaire. La crise est le résultat d'une dynamique d'une contestation qui dure depuis deux décennies dans lequel la violence est devenue pour la jeunesse une des principales opportunités de se faire entendre et d'exister quand la société ne leur offre rien d'autre. Il s'agit d'un mouvement de fond qui continuera de déstabiliser la société Ivoirienne si les racines du mécontentement social ne sont pas traitées. La reconstruction du secteur de sécurité est un des enjeux du processus de paix. Ces défis sont nombreux et ses finalités doivent être à la fois de défense militaire mais aussi de protection civile. Des questions se posent alors à savoir comment un pays fait face à ces tâches de reconstruction civile.

Mots-Clés :

Processus de paix, jeunes, violence, réforme des systèmes de sécurité (RSS), protection civile.

Introduction

La Côte d'Ivoire s'est engagée, après l'Accord de Ouagadougou, dans un processus de paix et démocratisation, mais la situation est loin d'être complètement stabilisée en raison du test crucial que constitue l'organisation des élections mais surtout du traitement partiel des problèmes à l'origine de la crise. Il en est ainsi des problèmes cruciaux de la citoyenneté dont le traitement technique attend d'être accompagné de la désactivation progressive des composantes multiforme de l'ivoirité qui continue de travailler en profondeur la société ivoi-

rienne. La question de la représentation politique qui jouxte celle de l'identité n'est, elle aussi, pas ou ne sera pas résolue par les élections qui auront lieu. Le grave problème du foncier, laissé en jachère en raison de la faiblesse de l'institutionnalisation de l'accès à la terre et des pratiques de surenchère toujours à l'origine de violence, reste lui aussi à régler. Il en est de même de l'épineuse question de la communication sociale qu'il faut reconstruire pour sortir du mensonge et des stigmatisations meurtrières. Nous mettrons l'accent sur le problème central de la réforme du secteur de la sécurité. Où en est la nouvelle armée ivoirienne qui doit regrouper les FANCI et les FAFN? Où en est le désarmement? Où en est la réinsertion des ex-combattants? Où en sont les jeunes à risques promis au service civique? Quel résultat le PNRRC a-t-il obtenu dans l'insertion des jeunes? Que sont devenus les jeunes ayant rejoint l'armée et le front à la fin de 2002? C'est à ces questions que le présent texte répondra en soulignant fortement la place des jeunes dans la crise et dans la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

1. Les racines de la crise : comprendre pour pacifier la société ivoirienne

Il n'y a pas de société sans conflit. Mais à travers le monopole de la violence, l'Etat se donne les moyens de faire en sorte que la violence soit régulée parce que la démocratie est le monopole public de l'exercice de la violence et le contrôle de cet exercice. Le monopole de la violence signifie que ceux qui peuvent s'en servir dans l'Etat sont clairement identifiés. Ce pour quoi ils peuvent s'en servir est aussi strictement déterminé par des procédures et des règles. La force militaire et publique n'appartient à personne sinon à l'Etat. On ne peut l'utiliser de façon partisane. On ne peut la contester de façon partisane. Cet équilibre est toujours imparfaitement réalisé mais il est contextuel. Il peut être mis à mal par une crise politique dans laquelle l'enjeu est la « répartition des armes » pour employer une expression d'Achille Mbembe. Comprendre la crise ivoirienne et les enjeux de la pacification de la Côte d'Ivoire, c'est revenir sur la manière dont le problème de la violence fut réglé sous Houphouët-Boigny. La société ivoirienne est restée stable, malgré les contradictions qui la travaillaient en profondeur, parce qu'elle reposait sur ce que Francis Akindès a appelé le compromis Houphouëtiste qui articulait en une logique cohérente trois paramètres: l'ouverture vers l'extérieur, le système du « grilleur d'arachides » et la gestion inclusive de la diversité sociale. Nous pensons qu'il faut ajouter à ces trois paramètres un quatrième qui rende compte de la logique spécifique de la mise

en forme de la violence en Côte d'Ivoire qui reposât sur la mise en place d'une armée de petit format dispensée de faire la guerre et la politique. Au fond, la répression des complots imaginaires de 1962 et de 1963 a réalisé, comme par défaut, le monopole de la violence instrumentale par la marginalisation des structures de coercition et, remarquons le bien, la mise au pas d'une jeunesse tumultueuse et contestatrice. La paix pouvait devenir dès lors un élément essentiel du compromis Houphouëtiste. Ce n'est que sur le tard que, contre la logique de son fonctionnement, que le système Houphouëtiste s'essaya à la politique de l'équilibre de la terreur pour contrer les outils de contestation de l'opposition sur les campus universitaires (Les violences perpétrées à la Cité universitaire de Yopougon en 1992, les violences sur les campus de Cocody qui se sont soldées par l'assassinat de Thierry Zébié). Ce qui est important, c'est que ce compromis dégage les critères valorisés de la lutte sociale pour l'accès aux ressources: le mérite, l'éducation, le travail. Mais le démaillage progressif du compromis Houphouëtiste fut alors accéléré par la concurrence politique ouverte par le multipartisme et la crise d'un système économique qui n'offrait plus de chances ouvertes aux jeunes en réduisant l'accès aux ressources et le nombre des ayants droits. Ce qui était requis, désormais, pour gagner ou exister dans la société ivoirienne, avait changé. La violence était devenue un des moyens d'accès aux ressources. Cette inversion se donne le mieux à lire chez les jeunes, rejetés par l'école et la société, qui ne vont plus cesser de promouvoir la violence comme le critère valorisé mais caché de la nouvelle compétition, qu'elle soit politique ou économique. On comprend mal les mutations des deux décennies qui viennent de s'écouler si on ne prend pas en compte cette évolution de la violence des jeunes qui sont devenus des acteurs à part entière de la transformation de la société ivoirienne¹. R. Banégas a insisté avec raison sur leur affirmation de soi dans et par la violence. L'ampleur de cette crise ne peut s'expliquer autrement que par la disponibilité des jeunes à utiliser la violence pour se faire entendre et trouver un « job ». Un fait symptomatique à cet égard : personne n'est allé chercher les jeunes de Bouaké pour les faire rentrer dans la rébellion. Il a suffi de déposer, à certains endroits, dans certains quartiers, des stocks de kalachnikov pour que les jeunes s'en emparent progressivement signant ainsi leur entrée dans la rébellion : il fallait gagner sa place dans la société par les armes. Les quatre mille jeunes « embauchés » dans l'armée régulière fin 2002 s'inscrivent eux aussi dans la logique d'une

1 R. Banégas, « Côte d'Ivoire : les jeunes « se lèvent en hommes ». Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan » in *Les Etudes du CERI*, n° 137, juillet 2007.

opportunité offerte par la guerre pour devenir militaire pour défendre les Institutions. Ceux qui n'avaient pas eu de place à Abidjan, en ont trouvé à Bouaké. C'est cette dynamique de la contestation sociale qu'il faut retenir et corriger. C'est un mouvement de fond qui a déstabilisé et continuera de déstabiliser la société ivoirienne si rien n'est fait.²

Il y a une nouvelle catégorie extrêmement importante à examiner : « les jeunes à risques ». Elle ne se confond ni avec les ex-combattants, ni avec les ex-miliciens mais avec le marais constitué par l'ensemble des jeunes « problématiques » ayant été tentés ou qui pourrait être tentés par la violence comme solution, non pas à leurs spleen, mais pour exister dans une société qui en instrumentalisant le droit d'aînesse n'a pourtant plus de projet pour eux depuis plus de deux décennies. C'est au regard de ce marais des jeunes en expansion qu'il faut totalement repenser le volet insertion des jeunes parce qu'il ne peut s'agir d'une opération ponctuel ou limité mais du vrai chantier de la reconstruction et de la pacification de la société ivoirienne.

Dans une interview datant des années 90, John Pololo, ex-loubarde tué par les militaires en 1999, revenant sur la violence des jeunes en Côte d'Ivoire fait la remarque suivante: « Elle (la jeunesse) est mal partie. J'ai peur pour nos petits frères. Tu ne peux pas avoir un enfant sans son couteau sur lui. Sans couteau, il a l'impression d'être nu. Aujourd'hui, c'est le couteau. Dans deux ans, si ça continue, ils vont se balader avec des mitraillettes...Mais c'est la faute de grands frères. Ils ne regardent pas à côté d'eux. Ils ne regardent pas derrière eux pour voir leurs petits frères. » . La place des jeunes dans la dynamique heurtée de la société ivoirienne est devenue le facteur clé d'une société à nouveau pacifiée. La preuve en est que la crise a été l'occasion pour de nombreux jeunes d'espérer dans l'avenir par la violence. La réinsertion des ex-combattants n'est pas une prime à la violence mais la réponse partielle aux défis du chômage des jeunes.

2. Enjeux et pratiques de la reconstruction du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire

Le premier accord de cessez-le-feu de la crise ivoirienne, qui venait d'éclater en septembre 2002, a été signé le 17 octobre 2002 par le Mouvement Patriotique de

2 Human Rights Watch (HRW), *Youth, Poverty and Blood: The Lethal Legacy of West Africa's regional warrior*, mars 2005.

Côte d'Ivoire (MPCI), principal mouvement de la rébellion, et le comité de contact de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La date mémorable restera celle du 4 juillet 2003, jour où les Forces Armées Forces Nouvelles (FAFN) et les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) ont déclaré conjointement la fin de la guerre et leur subordination au chef de l'Etat. Les rapports entre militaires des deux camps, malgré des récriminations de part et d'autre, n'ont donc jamais été rompus. La déclaration conjointe de paix de juillet 2003 fut suivie, à Bouaké, de mise en place d'un Comité conjoint ou Comité d'Etat-major ayant pour tâche le contrôle de l'application effective de la déclaration de paix (CEMAD), qui est un peu l'ancêtre du Centre de commandement intégré (CIC). Le 9 janvier 2004, l'opération du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) est officiellement lancée à l'issu d'un séminaire qui a rassemblé les FANCI, les FAFN, les Forces impartiales et la Force ouest-africaine (MICECI).

En mai 2006, la concomitance du désarmement et des audiences foraines, première étape de l'identification, était posée. Il s'agissait de la mise en œuvre parallèle et simultanée des opérations du pré- regroupement des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des Forces Armées de Forces Nouvelles (FAFN), le cantonnement, le démantèlement des milices d'une part, et, d'autre part, de l'opération des audiences foraines. Finalement, la « concomitance » tombera en panne en raison de la logique des préalables qui sont des manières de ruser pour poursuivre le conflit. La phase décisive du désarmement a commencé le 02 mai 2008 par le regroupement des FAFN pour atteindre une de ses phases finales au mois d'août 2010 avec l'encasernement des soldats. La réforme du secteur de la sécurité s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'Etat, de la pacification de la société mais surtout du développement. Le constat est fait que les structures coercitives informalisées ne sont plus capables d'assurer la sécurité quant elles ne sont pas les sources de l'insécurité.

La fragilité de l'armée a favorisé sa mise sous tutelle par des réseaux politiques concurrents qui ont conduit à l'échec de la mise en place d'un monopole de la violence servant l'Etat et la communauté politique dans son ensemble. Cet échec s'est traduit par la sous-traitance de l'usage de la violence (milices, groupes rebelles) dans une société de plus en plus fragmentée. Tout le mouvement de reconstruction enclenché par le quatrième accord complémentaire de Ouagadougou est de stopper ce processus de fragmentation militaire pour reconstruire et socialiser le monopole de la violence légitime. La déstabilisation d'une institution aussi centrale que l'armée ne peut qu'être préjudiciable à la

pacification de la dynamique sociale. Dans la mesure où les instruments de la violence d'Etat ont été impliqués dans la conflictualité politique ou accusés d'être parties prenantes de la lutte politique, l'idée d'un compromis militaire servant de socle à une réforme du secteur de la sécurité en vue de sortir de la crise devenait difficile.

De ce point de vue, l'Accord de Ouagadougou est apparu comme une opportunité offerte pour procéder enfin, sur la base d'un compromis de pouvoir, à la reconstruction du secteur de la sécurité parce que la crise militaro-politique a tendu à informaliser les forces coercitives en plus d'accélérer les dysfonctionnements hérités de la période houphouëtiste. Premièrement, ce compromis a pris une décennie pour se construire tant les enjeux de pouvoir étaient forts, les protagonistes de la crise cherchant avant tout à maximiser une instrumentalisation de la reconstruction militaire. Il est toujours en cours avec des possibilités non négligeables d'involutions. Le quatrième Accord complémentaire de Ouagadougou a été consacré à résoudre les questions militaires que l'APO avait effleurées. Il a visé prioritairement la mise en place de la nouvelle armée ivoirienne en indiquant les expertises et les mécanismes de sa mise en œuvre politique et technique. Le désarmement et la démobilisation des ex-combattants dont une partie (Volontaires pour l'Armée Nouvelle : VAN) devront rejoindre l'armée unifiée à l'issue d'un encasernement et d'une formation militaire. Le Centre de Commandement Intégré (CCI) est à la fois le symbole et l'outil militaire de la mise en œuvre de l'armée nouvelle puisque les soldats des forces ex-belligérantes y sont représentés à parité avec des missions de sécurisation définies en accords avec les deux états majors. Le démantèlement des milices est un autre volet de cet accord. A deux mois des élections le processus est au point d'atteindre son terme avec l'encasernement des ex-combattants. Ce qui ne signifie d'ailleurs pas la fin de la violence dans les zones FAFN. Quant aux milices, même affaiblies, elles n'en continuent pas moins de revendiquer une place dans l'armée pour leurs membres ou de bénéficier des programmes d'insertion pour certains d'entre eux. Deux aspects sont restés dans le flou : 1) les textes juridiques de la nouvelle armée n'ont toujours pas été rédigés et signés alors qu'ils devaient l'être dans les deux mois suivant l'accord. 2) le report après l'élection présidentielle de la mise en place définitive de la nouvelle armée qui apparaît finalement comme une armée sans fondement juridique ni perspective comparé à la centralité des FDS. De fait, la sortie de crise en Côte d'Ivoire est assez atypique parce qu'elle est aussi la seule où le désarmement effectif et l'unification des forces armées ex-belligérantes est reporté aux lendemains des élections présidentielles. Cette clause implicite des parties ivoiriennes n'a pas

empêché la mise en forme des éléments de base de la réforme du secteur de la sécurité. En langage clair, cela signifie que l'unification est loin d'être réalisée même si la Côte d'Ivoire dispose d'une expertise militaire disponible de qualité en matière de reconstruction du secteur de la sécurité (RSS) en place par les acteurs militaires avec l'aide des forces impartiales, du Groupe de travail sur la reconstruction de l'Armée (GTRRA) soutenu par le PNUD.

La question posée, et qui a reçu une réponse partielle, est de savoir quelle RSS pour un pays comme la Côte d'Ivoire où l'Etat, malgré l'âpreté de la crise militaro-politique, ne peut être considéré comme un « Etat en faillite » ou un « Etat déchu » ? Malgré les remous, les contestations, les mutineries, la mise à mal de la chaîne de commandement, les tensions qui ont traversé l'armée, les structures de coercition ont continué de fonctionner. L'armée a continué d'exister en tant qu'entité militaire, les salaires ont continué d'être payés. La gendarmerie a continué d'exister ainsi que la police. L'Etat non seulement ne s'est pas effondré mais il continué à mettre en place des structures nouvelles comme le CECOS ou à procéder à une sécurisation de la partie du territoire sous son contrôle. Le secteur privé de la sécurité s'est développé. A quelques mois des élections, l'Etat a décidé de soumettre les sociétés privées de sécurité à la loi. Dans ce type de situation la RSS est rendue difficile parce qu'elle suppose une réorganisation de l'armée, de la police, des services privés de sécurité qui peut s'avérer contraire à leurs habitudes ou pouvant apparaître comme une immixtion dans la souveraineté de l'Etat d'autant que le conflit est apparu aussi comme une lutte pour échapper aux différentes contraintes des résolutions onusiennes faisant fi de la souveraineté nationale.

L'originalité de la DDR est commandée par la nature spécifique du conflit ivoirien. Le R fut placé avant les deux D pour empêcher que le processus dans son ensemble ne dérape. L'opération Mille Projets initiée par l'ONUCI relève d'un choix qui n'était pas prévu.

Le DDR et RSS, qui les prolongent, doivent être considérées comme des embrayeurs de paix. La communauté internationale ne dispose que d'un temps court pour leur mise en œuvre. Elle veut voir le DDR mise en place surtout dans sa dimension R pour éviter un retour du chaos de la violence, l'identification des populations réalisée, les élections organisées pour instituer les mécanismes démocratiques pour consolider la société post-crise. Elle se méfie des transitions trop longues. Ce faisant, elle a tendance à transiger avec les acteurs de la guerre, à fermer les yeux sur certaines failles du DDR. Il est clair qu'une des contraintes de la mise en œuvre de la paix est que les réformes doivent

s'opérer dans une temporalité relativement courte sans mise en perspective sur la durée du développement (Axel Augé). L'organisation des élections semble relever de cette même logique au point que la question se pose de savoir si elle ne conduira pas à plaquer une façade pacifiée et démocratique sur un corps sociale travaillé par l'exclusion identitaire, gangrené par la corruption, le racket, l'accès inégale aux ressources? Dans ces conditions, aura-t-on perdu du temps et de l'argent et des vies humaines, pour voir les mêmes causes produire les mêmes effets? Cependant, ces indications ne suffisent pas. Ce n'est pas vers la communauté internationale qu'il faut regarder pour la condamner. Il faut plutôt porter le regard vers les acteurs locaux et les populations des pays qui veulent sortir de la crise. En effet, les différentes formules de la communauté internationale ne sont que des embrayeurs de paix qu'il faut s'approprier pour les mettre en œuvre dans un temps qui peut alors dépasser l'immédiateté conjoncturelle. La crise est endogène, les solutions doivent l'être ne serait-ce qu'en partie. Tout simplement parce que les acteurs ont tous éprouvé la violence du conflit née de problèmes rémanents: la citoyenneté, le foncier, la violence militaire....La société ivoirienne doit s'approprier ces enjeux fondamentaux pour se reconstruire elle-même. La sortie de crise et la pacification seront les résultats de cette appropriation qui met en jeu la transformation de la société. Roland Marchal a fait ressortir cette nécessité en faisant valoir que tous les mécanismes du « peace bulding » ne sont qu'une manière de faire une ouverture sur les possibilités nouvelles « de traduire politiquement contradictions et aspirations qui traversent la société. » C'est aux nationaux de s'emparer des nombreuses expertises générées par les programmes d'accompagnement des sorties de crise pour poser les problèmes de fond dans le contexte d'une évolution de la société et d'une rénovation des institutions qui permettent de re-instituer des mécanismes de régulation de la violence.

Cependant, il manque à la mise en œuvre de la RSS la dimension de l'éthique militaire par quoi la refondation des outils de coercition n'est pas seulement technique ou politique mais articulation de valeurs fondatrices régulant les comportements et les usages de la violence. Les déficits des valeurs dans ce domaine sont particulièrement dramatiques. Nous devons poser la question de savoir pourquoi les disciplines sont-elles tombées en désuétude? La réponse est difficile à articuler : et si la société n'avait plus de valeurs à proposer ? Les militaires sont d'abord des civils venus à l'armée avec la crise de ses valeurs alors que l'armée a été brisée comme un ordre clos n'ayant plus des valeurs transcendantes. Ce n'est pas un hasard si l'éthique est aujourd'hui au centre de la formation des militaires dans le monde y compris dans le monde musulman (Arabie

Saoudite). La reconstruction d'une armée ne peut être fondée simplement sur l'organisation technique de la force mais sur une éthique attentive au droit de l'homme. Il suffit de regarder les violences qui furent perpétrées tout au long de la crise ivoirienne par les hommes en armes des forces belligérantes pour prendre conscience de la spécificité de cette dimension éthique. Il faut former les soldats de la nouvelle armée à leur responsabilité pour qu'ils respectent l'intégrité et la dignité de la personne humaine. C'est une grave erreur de croire que cela n'est pas compatible avec la force militaire. Le fait de détenir des armes et de pouvoir s'en servir contre d'autres citoyens doit être encadré non seulement par les règlements administratifs et les traités internationaux mais surtout par des éthiques définies et transmises qui seront les derniers tamis contre la violence justement parce que les crises prolongées détruisent les interdits de bases d'une société ainsi que les limites à ne pas franchir en fragilisant pour longtemps les hommes et les choses. Les armées sont des terrains propices au délitement éthique. La reconstruction du secteur de la sécurité doit intégrer cette dimension dans la reconstruction de l'armée ivoirienne.

3. La sécurité humaine au profit de la protection de la population : une étude de cas

La réforme des systèmes de sécurité renvoie aux transformations à apporter aux systèmes de sécurité dans le but que leur fonctionnement et leur gouvernance soient plus efficaces pour répondre aux demandes de sécurité d'un pays tout en étant respectueux des normes démocratiques. L'introduction depuis plus d'une décennie du concept de sécurité humaine sert justement à établir le lien entre le versant sécuritaire et la protection des humains. Les forces de sécurité n'ont pas pour seule mission de maintenir des dirigeants au pouvoir. Elles ont aussi pour mission de sécuriser l'Etat et le territoire national. Ces deux tâches classiques ne sont pas exclusives de celle plus impérieuse de protéger les populations. Le concept de sécurité humaine n'a rien d'évident. Il a fait l'objet de débats importants sur les stratégies de sa production et de son utilisation dans le contexte des missions d'imposition de la paix. Il s'agirait d'un concept interventionniste dans le prolongement de l'internationalisme humanitaire dicté par les efforts de consolidation de la paix en vue de redresser les Etats déliquescents. La conséquence en est la possibilité d'intervenir pour protéger les populations violentées dans les contextes de crise par des régimes répressifs, des rébellions ou les milices. Le point crucial est que la sécurité humaine en tant qu'intégrative des valeurs des droits de la personne, de la démocratie etc. impose une obligation d'intervention

en vue de promouvoir et de mettre en œuvre des valeurs sans faire apparaître les intérêts nationaux ou multilatéraux réellement défendus. Ce que certains chercheurs en sciences sociales au Canada dénoncent est cette « exercice hypocrite » à ne pas révéler le sens des interventions. Ils se méfient du concept de sécurité humaine s'il en vient à justifier des interventions militaires avec des arguments humanitaires. Ce qu'il faut souligner, c'est la différence des perspectives mais surtout l'articulation d'un dialogue entre les chercheurs du Nord et ceux du Sud pour critiquer les stratégies de pouvoir sans désactiver tout ce qui peut et doit concourir à protéger les populations en matière de sécurité. En cela réside toute la dimension éthique de cette problématique.

La RSS ne doit pas être timide et conformiste. Ses finalités doivent être à la hauteur des enjeux sécuritaires des pays fragilisés par les violences rémanentes des crises à répétition dont les principales victimes sont les populations civiles. La reconstruction sécuritaire doit être à la fois de défense militaire mais surtout de protection civile. Une première tentative en ce sens avait été introduite par le ministère de la défense en 2001 sous le nom de nomadisme impliquant une intervention de l'armée pour renforcer son action en direction des populations. L'agence de la protection civile a été renforcée. Cela signifie que les fonctions d'une armée ne sont pas toutes militaires ou plus précisément ne sont pas orientées en vue de la guerre. Elles sont orientées de plus en plus vers des tâches de protection civile. La reconstruction sécuritaire doit proposer au moins cette dimension qui permet de sortir des logiques de la reconfiguration militaire où seuls les outils coercitifs sont renforcés. En effet, la question se pose de plus en plus de savoir comment un pays fait-il face à ses tâches de protection civile, aux enjeux décisifs d'organisation de la solidarité collective, requises par des catastrophes sociales ou naturelles.

Notre proposition consiste à inverser les facteurs de sécurité en donnant la priorité aux sapeurs pompiers militaires qui font partie intégrante des forces armées ivoiriennes mais dont les tâches devraient conduire à protéger et sauver les populations. (Le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires GSPM est frappé par l'embargo pour l'acquisition du matériel d'intervention.) L'idée est la suivante : un concept restreint de sécurité aura tendance à négliger les instruments de la protection civile de l'Etat alors que la situation de reconstruction post-conflit doit mettre au contraire l'accent sur ces instruments plus propices que d'autres à produire la sécurité, avec l'impact d'une légitimation de l'Etat. Les schémas de la reconstruction post-crise des systèmes de sécurité négligent ces solutions basiques. Pourtant, il suffit de constater la lente dégradation des relations entre

les pompiers et les populations pour mesurer la délégitimation des outils de sécurité manifestant une crise de confiance entre l'armée et les populations dans les quartiers: pompiers accusés d'arriver trop tard sur les lieux des sinistres, refoulés par les populations alors qu'ils arrivent pour leur porter secours. Il arrive même qu'ils soient pris à partie de façon violente au point d'avoir suscité à plusieurs reprises des communiqués de condamnation de la hiérarchie militaire désarçonnée par le paradoxe d'une population qui rejette les pompiers. Comment expliquer cette crise de confiance? L'histoire des pompiers militaire commence en 1951 alors que la Côte d'Ivoire n'est pas encore indépendante mais il faut attendre 1967 pour voir la création de la première caserne dans la zone industrielle dénommé Zone 4. Les sapeurs pompiers sont alors au nombre de 120. En 1974 est créé le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires (GSPM) par le décret N° 74-202 du 30 mai 1974. La mission des pompiers est ainsi définie : « Assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de tout évènement nécessitant la mise en œuvre de ses personnels et de ses matériels. ». Autrement dit, il s'agit d'une mission d'intervention et protection des populations, des sites industriels, des quartiers. La Côte d'Ivoire compte Six (6) casernes de pompiers dont celle de Bouaké détruite durant la guerre (Indénié, Zone 4, Yopougon, Yamoussoukro.). Le vieillissement du matériel opérationnel, l'inadaptation des formations, les distances d'intervention ont eu un impact sur les capacités d'intervention du GSPM. La faiblesse du maillage territorial fait que les distance d'intervention sont trop longues (400 kilomètres pour Abidjan-Tabou). Tout le Nord du pays est complètement dégarni en matière de sécurité en raison justement de la destruction de la caserne des pompiers de Bouaké. Les effectifs ont connu une progression très limitée (900 à 1000 pompiers). Seul un tiers des effectifs est vraiment opérationnel. Le matériel d'intervention n'est pas à la hauteur de l'urbanisation très rapide de la Côte d'Ivoire (2 engins pompe, un camion citerne, 6 ambulances, 6 engins incendie...). On compte donc un (1) pompier pour 15 000 habitants, 1 engin pour 150 000 habitants, 1 engin d'incendie pour 2000 kilomètres. A titre comparatif, il y a aux Etats-Unis 1 pompier pour 200 habitants et en France 1 pompier pour 600 habitants. C'est le même schéma d'évolution que pour les autres secteurs de la sécurité : implantation insuffisante, budget insuffisant, faiblesse des effectifs, matériel vétuste. Les conséquences en sont les délais d'intervention excessifs, l'inefficacité des manœuvres d'intervention, usure accélérée du matériel, démobilisation du personnel et surtout le mécontentement des populations. Les perspectives et les solutions envisagées peuvent être de deux types : 1) Le premier groupe de solutions consisterait à créer des compagnies de sapeurs pompiers dans les dix (10) régions administratives de la Côte d'Ivoire de sorte à avoir une carte sécuritaire correspondant aux besoins des populations. Les

jeunes soldats ayant pris les armes les déposeraient, pour servir et protéger les simples citoyens. Ils n'iront pas rejoindre les rangs de l'armée pour faire la guerre mais pour donner la paix et protection dans leur région 2) Le deuxième groupe de solutions consisteraient à former des pompiers volontaires au niveau le plus local possible en mobilisant les ressources locales. Les volontaires viendraient en appui aux sapeurs pompiers. La surveillance des bouches d'incendie sur les marchés leur serait confiée. Ils participeraient à la surveillance des forêts, à la lutte contre les incendies de forêts. (Sècheresse, inondation, pollution).

Conclusion

L'âpreté de la lutte pour la maîtrise du processus électoral, les audiences foraines, les choix des opérateurs de l'identification et de l'établissement de la liste électorale, les choix stratégiques de sécurisation des élections, montrent bien la difficulté d'une identification pure et simple entre élection et paix. Le décret de validation de la liste électorale a été signé au début du mois de septembre. Les observateurs doivent regarder de près si les causes d'une élection « calamiteuses » ont été désactivées. Elles doivent aussi déterminer au plus près les conditions de sécurisation des élections qui permettraient la liberté de déplacement aux urnes ainsi que l'exercice libre du vote dans toutes les régions du pays unifié. Les ivoiriens sont aux portes des élections mais certainement pas au bout de leurs peines. Les problèmes obsédants de la nationalité, de l'identité et de la citoyenneté, du foncier et de la reconstruction du secteur de la sécurité, attendent d'être résolus pour consolider la paix.

Bibliographie

- Cawthra (G), Luckham (R), (dir.), *Governing insecurity. Democratic Control of Military and Security Establishment in Transitional Democracies*, Londres et New York, Zed Books, 2003.
- Eboe, H et Kayode, F. I. (2003), *Security sector reform in Africa*, Rapport de Recherche, OCDE.
- Augé, A, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sud-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur de la sécurité », *Afrique contemporaine*, 2/2006 (n° 218), p. 49-67.